

Contributions financières des familles Année 2024-2025

Conformément aux recommandations de la Direction de l'Enseignement Catholique, et au regard de nos besoins, **Le collège Saint Colomban** vous indique les tarifs mensuels de contribution familiale suivant la méthode du « **Quotient Familial** »..

L'Ecole Saint-Vincent et le collège Saint-Colomban font partie du même groupe scolaire et sont gérés par l'**O.G.E.C. Luxeuil** (Organisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique). Cette fusion a des répercussions sur le montant des réductions pour les enfants du primaire puisque nous raisonnons maintenant au niveau du groupe scolaire.

COMMENT DETERMINER LE MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION FAMILIALE ?

- 1- Relever sur votre AVIS d'IMPOSITION 2023 (sur les revenus de 2022), le montant du **revenu fiscal de référence**
- 2- **Calculer votre quotient familial.**

QF = votre revenu fiscal de référence sur votre AVIS d'IMPOSITION 2023 (sur les revenus de 2022)

Nombre d'enfants + 2 *

** Le chiffre 2 représente les parents même s'il n'y en a qu'un au foyer.*

- 3- **Déterminer votre contribution familiale**

- ① Situer le quotient familial (calculé en 2°) dans une des tranches du tableau ci-dessous
- ② Lire le montant de votre contribution familiale

	Quotient familial	Contribution Mensuelle
Tranche A	Jusqu'à 4 270	60,00 €
Tranche B	de 4 271 à 6076	64,50 €
Tranche C	de 6 077 à 7 882	69,00 €
Tranche D	de 7 883 à 9 688	73,50 €
Tranche E	de 9 689 à 11 494	78,00 €
Tranche F	de 11 495 à 13 300	82,50 €
Tranche G	> 13 301	87,00 €

↳ **Pour les tranches A, B, C, D, E et F joindre la copie de l'avis d'imposition si l'avis d'imposition n'est pas fourni vous serez automatiquement en tranche G**

REDUCTIONS CONTRIBUTION FAMILIALE

- ➔ Réduction de 30 % de la contribution familiale dès le 2^{ème} enfant inscrit au collège
- ➔ Réduction de 100 % de la contribution familiale pour le 4^{ème} enfant scolarisé dans l'un des établissements du groupe scolaire de Luxeuil.

Contributions spécifiques

1 – Votre enfant est demi-pensionnaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Le coût mensuel lissé s'élève à 76 € par mois

2 – Votre enfant est externe

Possibilité de déjeuner occasionnellement avec une carte de cantine à 29,50 € les 5 repas
Votre enfant s'inscrit à la cantine auprès de la surveillante le jour même avant 9 h.

2 – Votre enfant est externe – INSCRIPTION FORFAITAIRE

Modalités possibles :

- soit pour 1 jour hebdomadaire, le même chaque semaine pour **19 €** par mois
- soit pour 2 jours hebdomadaires, les mêmes chaque semaine pour **38 €** par mois
- soit pour 3 jours hebdomadaires, les mêmes chaque semaine pour **57 €** par mois

A la rentrée de septembre, une fiche d'inscription sera donnée aux externes pour l'inscription des repas à la cantine à l'année en fonction de leur emploi du temps

COTISATION A.P.E.L

L'APEL, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement.

23,50 € par an et par famille (*adhésion à cocher sur règlement financier du dossier*)

L'Assurance Scolaire de la Mutuelle St Christophe facultative

11,50 € par an

FACTURATION

Une facture annuelle sera mise en ligne sur Ecole Directe fin septembre début octobre
(les régularisations seront effectuées en cours d'année)

MODALITES DE REGLEMENT

- **Pour les familles ayant adhéré au mandat sepa**
*Mensuellement par prélèvement automatique (1/9^{ème} de la somme totale)
Du 10/10/2024 au 10/06/2025, l'échéancier apparaîtra sur la facture annuelle*

Pour les autres types de règlement :

- *En 1 seule fois par chèque à réception de la facture annuelle*
- *En 3 mensualités suivant l'échéancier proposé sur la facture annuelle*
- *En 9 mensualités (facture annuelle à diviser par 9) par chèque ou espèces tous les mois avant le 10 de chaque mois*